5 CALENDRIER DES ACTIONS DE LA MISE EN ACCESSIBILITE

Le tableau ci-après présente les actions concourant à la mise en accessibilité de l'établissement que sont les travaux, élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, etc., ainsi que les autres actions de mise en accessibilité telles que les actions de formation du personnel ou les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.
Ces actions sont hiérarchisées afin de former un calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement.
Il fournit également une estimation financière de chacune des actions avec leur répartition sur les différentes années de l'agenda d'accessibilité programmée.

Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	2	2017	2017	Réaliser un chanfrein avec une pente d'au plus 33 % sur la hauteur d'un ressaut inférieur ou égal à 4 cm - (Lourd)	Collège Saint Seurin / étage 0 / salle d etude	400 €HT
Période 1	2	2017	2017	Poser un panneau de signalisation et d'orientation - (Léger)	Collège Saint Seurin / RDC / sanitaire	200 €HT
Période 1	2	2017	2017	Poser une grille avec des trous d'un diamètre d'au plus 2 cm - (Léger)	Collège Saint Seurin / RDC / grille	100 €HT
Période 1	2	2017	2017	Poser des points d'éclairage supplémentaires afin d'améliorer l'éclairage extérieur afin d'obtenir une valeur d'éclairement moyenne au sol de 20 lux sans zone d'ombre - (Léger)	Collège Saint Seurin / étage 3 / escalier petit	600 €HT
Période 1	1	2017	2017	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-351, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarches et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	École Saint Seurin / RDC / escalier central	550 €HT

Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	2	2017	2017	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-351, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarches et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	Collège Saint Seurin / étage 3 / escalier petit	1760 €HT
Période 1	1	2017	2017	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-351, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarches et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	École Saint Seurin / étage 2 / escalier extérieur	3960 €HT
Période 1	1	2017	2017	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-351, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarches et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	École Saint Seurin / étage 1 / escalier extérieur	3960 €HT
Période 1	1	2017	2017	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme à NF P 98-351 - (Léger)	École Saint Seurin / étage 1 / escalier administration	50 €HT

Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	1	2017	2017	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm - (Léger)	École Saint Seurin / étage 1 / escalier administration	100 €HT
Période 1	1	2017	2017	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différentiée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)	École Saint Seurin / étage 1 / escalier extérieur	80 €HT
Période 1	1	2017	2017	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différentiée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)	École Saint Seurin / RDC / escalier central	160 €HT
Période 1	1	2017	2017	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différentiée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)	École Saint Seurin / étage 2 / escalier extérieur	80 €HT

Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	2	2017	2017	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différentiée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)	Collège Saint Seurin / étage 3 / escalier petit	480 €HT
Période 1	1	2017	2017	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarches et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	École Saint Seurin / étage 1 / escalier classe MS	700 €HT
Période 1	1	2017	2017	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarches et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	École Saint Seurin / étage -1 / réfectoire grand entrée	600 €HT
Période 1	1	2017	2017	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarches et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	École Saint Seurin / étage -1 / réfectoire grand sortie	600 €HT

Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	1	2017	2017	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarches et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	École Saint Seurin / étage 1 / escalier CP	1350 €HT
Période 1	1	2017	2017	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarches et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	École Saint Seurin / étage 1 / escalier CE1	1350 €HT
Période 1	1	2017	2017	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarches et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	École Saint Seurin / étage 1 / escalier dortoir	700 €HT
Période 1	1	2017	2017	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm de la première marche - (Léger)	École Saint Seurin / étage 1 / escalier salle soutien et bibliothèque	50 €HT
Période 1	1	2017	2017	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm de la première marche - (Léger)	École Saint Seurin / étage 1 / escalier classe 4 / 5	50 €HT
Période 1	1	2017	2017	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm - (Léger)	École Saint Seurin / étage 1 / escalier salle soutien et bibliothèque	100 €HT

Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	1	2017	2017	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm - (Léger)	École Saint Seurin / étage 1 / escalier classe 4 / 5	100 €HT
Période 1	1	2017	2017	Poser une contremarche de 10 cm de haut avec un contraste par rapport à la marche - (Léger)	École Saint Seurin / étage 1 / escalier classe 4 / 5	300 €HT
Période 1	1	2017	2017	Poser une contremarche de 10 cm de haut avec un contraste par rapport à la marche - (Léger)	École Saint Seurin / étage 1 / escalier dortoir	300 €HT
Période 1	1	2017	2017	Poser des points d'éclairage supplémentaires afin d'améliorer l''éclairage intérieur de l'escalier afin d'obtenir une valeur d'éclairement moyenne au sol de 150 lux sans zone d'ombre - (Léger)	École Saint Seurin / étage -1 / réfectoire grand sortie	200 €HT
Période 1	1	2017	2017	Poser des points d'éclairage supplémentaires afin d'améliorer l''éclairage intérieur de l'escalier afin d'obtenir une valeur d'éclairement moyenne au sol de 150 lux sans zone d'ombre - (Léger)	École Saint Seurin / étage -1 / réfectoire grand entrée	200 €HT
Période 1	1	2017	2017	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différentiée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)	École Saint Seurin / étage 1 / escalier salle soutien et bibliothèque	80 €HT

Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	1	2017	2017	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différentiée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)	École Saint Seurin / étage 1 / escalier classe 4 / 5	80 €HT
Période 1	1	2017	2017	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différentiée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)	École Saint Seurin / étage 1 / escalier CP	720 €HT
Période 1	1	2017	2017	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différentiée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)	École Saint Seurin / étage 1 / escalier dortoir	80 €HT

Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	1	2017	2017	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différentiée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)	École Saint Seurin / étage -1 / réfectoire grand entrée	80 €HT
Période 1	1	2017	2017	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différentiée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)	École Saint Seurin / étage 1 / escalier CE1	80 €HT
Période 1	1	2017	2017	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différentiée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)	École Saint Seurin / étage 1 / escalier classe MS	80 €HT

Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	1	2017	2017	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation - (Léger)	École Saint Seurin / étage -1 / réfectoire grand sortie	200 €HT
Période 1	1	2017	2017	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation - (Léger)	École Saint Seurin / étage 1 / escalier salle soutien et bibliothèque	200 €HT
Période 1	1	2017	2017	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation - (Léger)	École Saint Seurin / étage -1 / réfectoire grand entrée	100 €HT
Période 1	1	2017	2017	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation - (Léger)	École Saint Seurin / étage 1 / escalier CP	200 €HT
Période 1	1	2017	2017	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation - (Léger)	École Saint Seurin / étage 1 / escalier CE1	100 €HT

Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	1	2018	2018	Elargir le cheminement extérieur. Le cheminement extérieur doit être horizontal au dévers près de 3% et avoir une largeur d'au moins 1,20 m. En cas d'un rétrécissement ponctuel sur une faible longueur, la largeur du cheminement est d'au moins 0,90 m. - (Dérogation : Impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment ou en raison de difficultés liés à ces caractéristiques ou à la nature des travaux qui y sont réalisés)	École Saint Seurin / RDC / rampe	0 €HT
Période 1	1	2018	2018	Réaliser un chanfrein avec une pente d'au plus 33 % sur la hauteur d'un ressaut inférieur ou égal à 4 cm - (Lourd)	École Saint Seurin / étage 0 / accès salle motricité	400 €HT
Période 1	1	2018	2018	Poser un bloc-porte d'au moins 0,80 m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée. - (Lourd)	École Saint Seurin / RDC / entrée	1800 €HT
Période 1	1	2018	2018	Poser un bloc-porte d'au moins 0,80 m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée. - (Lourd)	École Saint Seurin / étage 0 / accès cour	1800 €HT
Période 1	2	2018	2018	Poser des points d'éclairage supplémentaires afin d'améliorer l'éclairage extérieur afin d'obtenir une valeur d'éclairement moyenne au sol de 20 lux sans zone d'ombre - (Léger)	Collège Saint Seurin / étage 1 / escalier grand	1200 €HT

Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	2	2018	2018	Poser des points d'éclairage supplémentaires afin d'améliorer l'éclairage extérieur afin d'obtenir une valeur d'éclairement moyenne au sol de 20 lux sans zone d'ombre - (Léger)	Collège Saint Seurin / étage 2 / escalier grand	1200 €HT
Période 1	2	2018	2018	Poser des points d'éclairage supplémentaires afin d'améliorer l'éclairage extérieur afin d'obtenir une valeur d'éclairement moyenne au sol de 20 lux sans zone d'ombre - (Léger)	Collège Saint Seurin / étage 3 / escalier grand	600 €HT
Période 1	2	2018	2018	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-351, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarches et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	Collège Saint Seurin / étage 3 / escalier grand	1980 €HT
Période 1	2	2018	2018	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-351, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarches et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	Collège Saint Seurin / étage 2 / escalier grand	3960 €HT

Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	2	2018	2018	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-351, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarches et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	Collège Saint Seurin / étage 1 / escalier grand	3960 €HT
Période 1	2	2018	2018	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation - (Léger)	Collège Saint Seurin / étage 2 / escalier grand	400 €HT
Période 1	2	2018	2018	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation - (Léger)	Collège Saint Seurin / étage 3 / escalier grand	200 €HT
Période 1	2	2018	2018	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation - (Léger)	Collège Saint Seurin / étage 1 / escalier grand	400 €HT

Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	2	2018	2018	Remplacer la main courante afin qu'elle soit à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différentiée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)	Collège Saint Seurin / étage 3 / escalier grand	240 €HT
Période 1	2	2018	2018	Remplacer la main courante afin qu'elle soit à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différentiée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)	Collège Saint Seurin / étage 2 / escalier grand	480 €HT
Période 1	2	2018	2018	Remplacer la main courante afin qu'elle soit à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différentiée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)	Collège Saint Seurin / étage 1 / escalier grand	480 €HT

Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	1	2018	2018	Créer une rampe permanente. Le plan incliné présente une pente d'au plus 6% sur une longueur d'au plus 10 m (ou d'au plus 10% sur 2 m ou d'au plus 12% sur 0,50 m) avec un palier de repos en haut et en bas de chaque plan incliné, de 1,20 x 1,40 m, horizontal au dévers près de 3%. Le plan incliné se raccorde aux paliers de repos sans ressaut. L'empiètement temporaire de la rampe sur la voirie publique peut nécessiter une permission de stationnement par la municipalité. - (Lourd)	École Saint Seurin / étage 0 / réfectoire petit entrée	3600 €HT
Période 1	1	2018	2018	Créer une rampe permanente. Le plan incliné présente une pente d'au plus 6% sur une longueur d'au plus 10 m (ou d'au plus 10% sur 2 m ou d'au plus 12% sur 0,50 m) avec un palier de repos en haut et en bas de chaque plan incliné, de 1,20 x 1,40 m, horizontal au dévers près de 3%. Le plan incliné se raccorde aux paliers de repos sans ressaut. L'empiètement temporaire de la rampe sur la voirie publique peut nécessiter une permission de stationnement par la municipalité. - (Lourd)	École Saint Seurin / RDC / accueil	1200 €HT

Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	1	2018	2018	Poser une tablette complémentaire au niveau de la banque d'accueil avec un plan supérieur à une hauteur d'au plus 0,80 m et un vide en partie inférieure ayant une profondeur d'au moins 0,30 m, une largeur d'au moins 0,60 m et une hauteur d'au moins 0,70 m. Cette tablette sera positionnée de sorte à ne pas créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)	École Saint Seurin / RDC / accueil	800 €HT
Période 1	1	2018	2018	Lorsque l'élargissement des circulations ne sera pas envisageable du fait de contraintes structurelles présence d'un escalier de secours, etc.) et des surfaces disponibles (l'élargissement des circulations entraineraient la diminution du nombre de locaux avec prestations), une dérogation peut être demandée auprès des autorités compétentes. : Motif de la dérogation possible: Impossibilité technique relative à la présence de constructions existantes - (Dérogation : Impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment ou en raison de difficultés liés à ces caractéristiques ou à la nature des travaux qui y sont réalisés)	École Saint Seurin / étage 1 / accès salle soutien et bibliothèque	0 €HT
Période 1	1	2018	2018	Poser un bloc-porte d'au moins 0,80 m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée. - (Lourd)	École Saint Seurin / étage 1 / soutien	1800 €HT

Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	1	2018	2018	Installer deux dispositifs d'aide à la détection d'obstacle en saillie latérale ou en porte à faux. L'un a une hauteur comprise entre 0,75 et 0,90 m du sol et l'autre à une distance du sol comprise entre 0,15 et 0,40 m. Ces dispositifs doivent comporter un contraste visuel par rapport à l'environnement et des angles arrondis. Par exemple une barrière. - (Léger)	École Saint Seurin / étage -1 / réfectoire grand	500 €HT
Période 1	1	2018	2018	Installer deux dispositifs d'aide à la détection d'obstacle en saillie latérale ou en porte à faux. L'un a une hauteur comprise entre 0,75 et 0,90 m du sol et l'autre à une distance du sol comprise entre 0,15 et 0,40 m. Ces dispositifs doivent comporter un contraste visuel par rapport à l'environnement et des angles arrondis. Par exemple une barrière. - (Léger)	École Saint Seurin / étage -1 / réfectoire grand entrée	500 €HT
Période 1	1	2018	2018	Installer deux dispositifs d'aide à la détection d'obstacle en saillie latérale ou en porte à faux. L'un a une hauteur comprise entre 0,75 et 0,90 m du sol et l'autre à une distance du sol comprise entre 0,15 et 0,40 m. Ces dispositifs doivent comporter un contraste visuel par rapport à l'environnement et des angles arrondis. Par exemple une barrière. - (Léger)	École Saint Seurin / étage -1 / réfectoire grand sortie	500 €HT

Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	2	2019	2019	S'équiper d'une rampe amovible conforme aux pentes réglementaires (pente d'au plus 6% ou d'au plus 10% sur 2 m ou d'au plus 12% sur 0,50 m). Elle est accompagnée d'une sonnette accessible, contrastée et signalée permettant d'alerter le personnel de l'établissement de sa présence. L'empiètement temporaire de la rampe sur la voirie publique peut nécessiter une permission de stationnement par la municipalité. Une formation pour le personnel au maniement de la rampe sera à prévoir. - (Léger)	Collège Saint Seurin / étage 0 / salle technologie	1600 €HT
Période 1	1	2019	2019	Modifier la hauteur de l'équipement afin qu'il soit à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,30 m et à une distance d'au moins 0,40 m d'un obstacle - (Léger)	École Saint Seurin / RDC / gache	200 €HT
Période 1	1	2019	2019	Poser un bloc-porte d'au moins 0,80 m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée. - (Lourd)	École Saint Seurin / RDC / sanitaires dortoir	3600 €HT
Période 1	1	2019	2019	Poser un bloc-porte d'au moins 0,80 m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée. - (Lourd)	École Saint Seurin / étage 0 / réfectoire petit entrée	1800 €HT

Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	1	2019	2019	Poser un bloc-porte d'au moins 0,80 m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée. - (Lourd)	École Saint Seurin / RDC / sanitaires salle motricité	1800 €HT
Période 1	1	2019	2019	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarches et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	École Saint Seurin / étage 0 / réfectoire petit entrée	150 €HT
Période 1	1	2019	2019	Installer deux dispositifs d'aide à la détection d'obstacle en saillie latérale ou en porte à faux. L'un a une hauteur comprise entre 0,75 et 0,90 m du sol et l'autre à une distance du sol comprise entre 0,15 et 0,40 m. Ces dispositifs doivent comporter un contraste visuel par rapport à l'environnement et des angles arrondis. Par exemple une barrière. - (Léger)	École Saint Seurin / étage 0 / classe de MS	1000 €HT
Période 1	1	2019	2019	Poser un rappel tactile sous l'obstacle + matérialisation visuelle jusqu'à 2,20 m - (Léger)	École Saint Seurin / RDC / escalier CE1	200 €HT
Période 1	1	2019	2019	Poser un rappel tactile sous l'obstacle + matérialisation visuelle jusqu'à 2,20 m - (Léger)	École Saint Seurin / RDC / escalier CP	200 €HT

Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	1	2019	2019	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différentiée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)	École Saint Seurin / étage 0 / réfectoire petit entrée	160 €HT
Période 1	2	2019	2019	Installer un lavabo avec un vide en partie inférieure d'une profondeur d'au moins 0,30, d'une largeur d'au moins 0,60m et d'une hauteur d'au moins 0,70m. Le choix et le positionnement de la robinetterie permet un usage complet du lavabo en position assis. - (Léger)	Collège Saint Seurin / RDC / lavabo vert	500 €HT
Période 1	2	2019	2019	Installer un lavabo avec un vide en partie inférieure d'une profondeur d'au moins 0,30, d'une largeur d'au moins 0,60m et d'une hauteur d'au moins 0,70m. Le choix et le positionnement de la robinetterie permet un usage complet du lavabo en position assis. - (Léger)	Collège Saint Seurin / RDC / lavabo rose	500 €HT

Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	1	2019	2019	Installer un lavabo avec un vide en partie inférieure d'une profondeur d'au moins 0,30, d'une largeur d'au moins 0,60m et d'une hauteur d'au moins 0,70m. Le choix et le positionnement de la robinetterie permet un usage complet du lavabo en position assis. - (Léger)	École Saint Seurin / RDC / sanitaire	1000 €HT

Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	1	2019	2019	Créer un cabinet d'aisances accessible mixte à proximité du bloc sanitaires publics et accessible directement depuis les parties communes. Un cabinet d'aisances adapté est un espace comportant : un espace d'usage horizontal d'1,30 x 0,80 m situé latéralement à la cuvette et en dehors du débattement de la porte, un lave-mains avec une hauteur de son plan supérieur d'au plus 0,85 m, une barre d'appui latérale à la cuvette permettant le transfert et apportant une aide au relevage et située à une hauteur comprise entre 0,70 et 0,80 m, une cuvette avec une surface d'assise à une hauteur comprise entre 0,45 et 0,50 m (abattant inclus), un dispositif placé sur la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré, les accessoires présents entre 0,90 et 1,30 m. En complément, un espace de manœuvre demi tour d'un diamètre d'au moins 1,50 m doit être présent de préférence dans le volume ou à défaut être situé à l'extérieur à proximité de la porte. Un panneau de signalisation indique que le cabinet est utilisable par tous. - (Lourd)	École Saint Seurin / RDC / sanitaire	3000 €HT
Période 1	2	2019	2019	Installer une barre de tirage horizontale au milieu de la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré - (Léger)	Collège Saint Seurin / RDC / wc adapté	100 €HT

Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	2	2019	2019	Poser un lave-mains avec un plan supérieur inférieur ou égal à 0,85 m - (Léger)	Collège Saint Seurin / RDC / wc adapté	450 €HT
Période 1	2	2019	2019	Poser une barre d'appui latérale coudée située à côté de la cuvette à une hauteur comprise entre 0,70 et 0,80 m. - (Léger)	Collège Saint Seurin / RDC / wc adapté	100 €HT
Période 1	2	2019	2019	Poser une signalisation adaptée (symbole international de l'handicap) - (Léger)	Collège Saint Seurin / RDC / wc adapté	50 €HT

Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	1	2019	2019	Les contraintes pour réaliser des travaux de mise en place d'un ascenseur sont très fortes. Il est donc possible de demander une dérogation pour disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences. Une mesure compensatoire pourra être proposée. Il pourra s'agir d'un élévateur de personnes à mobilité réduite permettant d'accéder au niveau non desservi par ascenseur. Cet équipement devra être d'usage permanent et respecter les normes en vigueur (NF 82-222 et NF XP 82-261). La dérogation devra faire figurer les modalités de fonctionnement de l'appareil et le contrat d'entretien prévu Attention : les exigences de résistance au feu entre les niveaux devront être respectées (voir règlement de sécurité incendie). - (Dérogation : Impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment ou en raison de difficultés liés à ces caractéristiques ou à la nature des travaux qui y sont réalisés)	École Saint Seurin / étage 1 / dortoir	0 €HT

Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	1	2019	2019	Les contraintes pour réaliser des travaux de mise en place d'un ascenseur sont très fortes. Il est donc possible de demander une dérogation pour disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences. Une mesure compensatoire pourra être proposée. Il pourra s'agir d'un élévateur de personnes à mobilité réduite permettant d'accéder au niveau non desservi par ascenseur. Cet équipement devra être d'usage permanent et respecter les normes en vigueur (NF 82-222 et NF XP 82-261). La dérogation devra faire figurer les modalités de fonctionnement de l'appareil et le contrat d'entretien prévu Attention : les exigences de résistance au feu entre les niveaux devront être respectées (voir règlement de sécurité incendie). - (Dérogation : Impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment ou en raison de difficultés liés à ces caractéristiques ou à la nature des travaux qui y sont réalisés)	École Saint Seurin / étage 1 / salle soutien et bibliothèque	0 €HT

Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	1	2019	2019	Les contraintes pour réaliser des travaux de mise en place d'un ascenseur sont très fortes. Il est donc possible de demander une dérogation pour disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences. Une mesure compensatoire pourra être proposée. Il pourra s'agir d'un élévateur de personnes à mobilité réduite permettant d'accéder au niveau non desservi par ascenseur. Cet équipement devra être d'usage permanent et respecter les normes en vigueur (NF 82-222 et NF XP 82-261). La dérogation devra faire figurer les modalités de fonctionnement de l'appareil et le contrat d'entretien prévu Attention : les exigences de résistance au feu entre les niveaux devront être respectées (voir règlement de sécurité incendie). - (Dérogation : Impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment ou en raison de difficultés liés à ces caractéristiques ou à la nature des travaux qui y sont réalisés)	École Saint Seurin / étage -1 / réfectoire grand entrée	0 €HT
Période 1	2	2019	2019	Installer un ascenseur conforme aux dispositions de l'article 7.2 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF EN 81-70 - (Dérogation : Impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment ou en raison de difficultés liés à ces caractéristiques ou à la nature des travaux qui y sont réalisés)	Collège Saint Seurin / étage 1 / accès laboratoire et cdi	0 €HT

Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	2	2019	2019	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarches et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	Collège Saint Seurin / étage 1 / escalier laboratoire	1450 €HT
Période 1	2	2019	2019	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm de la première marche - (Léger)	Collège Saint Seurin / étage 1 / escalier cdi	50 €HT
Période 1	2	2019	2019	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm - (Léger)	Collège Saint Seurin / étage 1 / escalier cdi	100 €HT
Période 1	2	2019	2019	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différentiée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)	Collège Saint Seurin / étage 1 / escalier laboratoire	800 €HT
Période 1	2	2019	2019	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différentiée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)	Collège Saint Seurin / étage 1 / escalier cdi	80 €HT

Période	N°ERP	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	2	2019	2019	Installer deux dispositifs d'aide à la détection d'obstacle en saillie latérale ou en porte à faux. L'un a une hauteur comprise entre 0,75 et 0,90 m du sol et l'autre à une distance du sol comprise entre 0,15 et 0,40 m. Ces dispositifs doivent comporter un contraste visuel par rapport à l'environnement et des angles arrondis. Par exemple une barrière. - (Léger)	Collège Saint Seurin / étage 1 / cdi	1500 €HT
Période 1	2	2019	2019	Installer deux dispositifs d'aide à la détection d'obstacle en saillie latérale ou en porte à faux. L'un a une hauteur comprise entre 0,75 et 0,90 m du sol et l'autre à une distance du sol comprise entre 0,15 et 0,40 m. Ces dispositifs doivent comporter un contraste visuel par rapport à l'environnement et des angles arrondis. Par exemple une barrière. - (Léger)	Collège Saint Seurin / étage 1 / salle informatique	500 €HT
Période 1	2	2019	2019	Poser un rappel tactile sous l'obstacle + matérialisation visuelle jusqu'à 2,20 m - (Léger)	Collège Saint Seurin / étage 2 / coursive	200 €HT

6. LISTE DES DEROGATIONS DE L'ETABLISSEMENT

Lors du diagnostic de l'établissement, il s'avère que certains obstacles ne peuvent faire l'objet d'une mise en accessibilité. En effet, les travaux nécessaires peuvent avoir un fort impact sur l'établissement ou être tout simplement non envisageables. Dans ce cas, la réglementation permet d'invoquer un motif d'impossibilité pour une demande de dérogation.

Les motifs justifiant le recours à une demande de dérogation sont précisés par l'article R. 111-19-10 du Code de la Construction et de l'Habitation. La liste ci-après reprend ces motifs :

N°ERP	N° du motif de la dérogation	Règle dérogée	Justification de la dérogation et mesures de substitution éventuelles
1	1	Localisation : École Saint Seurin / RDC / rampe Règle dérogée : La largeur minimale du cheminement accessible doit être de 1,20 m libre de tout obstacle afin de faciliter les croisements. Commentaire : largeur relevée 100	Elargir le cheminement extérieur. Le cheminement extérieur doit être horizontal au dévers près de 3% et avoir une largeur d'au moins 1,20 m. En cas d'un rétrécissement ponctuel sur une faible longueur, la largeur du cheminement est d'au moins 0,90 m.
1	1	Localisation : École Saint Seurin / étage -1 / réfectoire grand entrée Règle dérogée : Un ascenseur est obligatoire si l'effectif total admis aux étages supérieurs ou inférieurs atteint ou dépasse 50 personnes	Les contraintes pour réaliser des travaux de mise en place d'un ascenseur sont très fortes. Il est donc possible de demander une dérogation pour disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences. Une mesure compensatoire pourra être proposée. Il pourra s'agir d'un élévateur de personnes à mobilité réduite permettant d'accéder au niveau non desservi par ascenseur. Cet équipement devra être d'usage permanent et respecter les normes en vigueur (NF 82-222 et NF XP 82-261). La dérogation devra faire figurer les modalités de fonctionnement de l'appareil et le contrat d'entretien prévu Attention : les exigences de résistance au feu entre les niveaux devront être respectées (voir règlement de sécurité incendie).

N°ERP	N° du motif de la dérogation	Règle dérogée	Justification de la dérogation et mesures de substitution éventuelles
1	1	Localisation : École Saint Seurin / étage 1 / salle soutien et bibliothèque Règle dérogée : Un ascenseur est obligatoire si l'effectif total admis aux étages supérieurs ou inférieurs atteint ou dépasse 50 personnes	Les contraintes pour réaliser des travaux de mise en place d'un ascenseur sont très fortes. Il est donc possible de demander une dérogation pour disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences. Une mesure compensatoire pourra être proposée. Il pourra s'agir d'un élévateur de personnes à mobilité réduite permettant d'accéder au niveau non desservi par ascenseur. Cet équipement devra être d'usage permanent et respecter les normes en vigueur (NF 82-222 et NF XP 82-261). La dérogation devra faire figurer les modalités de fonctionnement de l'appareil et le contrat d'entretien prévu Attention : les exigences de résistance au feu entre les niveaux devront être respectées (voir règlement de sécurité incendie).
1	1	Localisation : École Saint Seurin / étage 1 / dortoir Règle dérogée : Un ascenseur est obligatoire si l'effectif total admis aux étages supérieurs ou inférieurs atteint ou dépasse 50 personnes	Les contraintes pour réaliser des travaux de mise en place d'un ascenseur sont très fortes. Il est donc possible de demander une dérogation pour disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences. Une mesure compensatoire pourra être proposée. Il pourra s'agir d'un élévateur de personnes à mobilité réduite permettant d'accéder au niveau non desservi par ascenseur. Cet équipement devra être d'usage permanent et respecter les normes en vigueur (NF 82-222 et NF XP 82-261). La dérogation devra faire figurer les modalités de fonctionnement de l'appareil et le contrat d'entretien prévu Attention : les exigences de résistance au feu entre les niveaux devront être respectées (voir règlement de sécurité incendie).

N°ERP	N° du motif de la dérogation	Règle dérogée	Justification de la dérogation et mesures de substitution éventuelles
1	1	Localisation : École Saint Seurin / étage 1 / accès salle soutien et bibliothèque Règle dérogée : La largeur minimale du cheminement accessible doit être de 1,20 m libre de tout obstacle afin de faciliter les croisements.	Lorsque l'élargissement des circulations ne sera pas envisageable du fait de contraintes structurelles présence d'un escalier de secours, etc.) et des surfaces disponibles (l'élargissement des circulations entraineraient la diminution du nombre de locaux avec prestations), une dérogation peut être demandée auprès des autorités compétentes. : Motif de la dérogation possible: Impossibilité technique relative à la présence de constructions existantes
2	1	Localisation : Collège Saint Seurin / étage 1 / accès laboratoire et cdi Règle dérogée : Le seuil de 50 personnes pour l'obligation de l'ascenseur est porté à 100 personnes pour les ERP de type R	Installer un ascenseur conforme aux dispositions de l'article 7.2 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF EN 81-70

1 : Impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment ou en raison de difficultés liés à ces caractéristiques ou à la nature des travaux qui y sont réalisés

2 : Conservation du patrimoine architectural - travaux réalisés à l'intérieur ou à l'extérieur d'un bâtiment classé ou inscrit au titre des monuments historiques ou sur un bâtiment situé dans le périmètre d'un monument historique classé ou inscrit ou secteur sauvegardé

3 : Conséquences excessives sur l'activité économique de l'établissement

4 : Refus des copropriétaires d'un bâtiment à usage principal d'habitation de réaliser les travaux de mise en accessibilité